

Plan de prévention, d'organisation de la surveillance et des secours

Saison 2022/2023

Nom de l'établissement

Station de loisirs de la Combe Saint Pierre, site nordique Pays de Maïche

Adresse

Maison des service, 24 rue Montalembert, 25120 MAICHE, Tel 03 81 64 17 06

Station de Loisirs de la Combe Saint-Pierre 25140 CHARQUEMONT, 03 81 68 65 50

Exploitant

Communauté de Communes du Pays de Maïche

Communes concernées et activités

Commune	Maire	Téléphone	Ski alpin/ Espace luge	Ski nordique	Raquette à neige
Charquemont	Roland MARTIN	07 88 16 95 43	X	X	X
Damprichard	Antony MERIQUE	06 74 57 83 34		X	X
Fournet- Blancheroche	Pierre-Jean Wycart	06 44 39 26 64		X	X
Belfays	Sébastien PARENT	06 85 78 47 69			X
Fessevillers	Thierry VERNEY	06 41 48 01 73			X
Urtière	GARESSUS	06 71 45 70 26			X
Cernay-l'Eglise	Gérard GENTIT	06 74 63 78 77			X
Maïche	Régis LIGIER	06 06 57 43 47			X
Bonnétage	Valérie PAGNOT	06 30 36 55 08		X	X
Grand'Combe des Bois	Denis LEROUX	06 81 84 11 87		X	X

Période d'ouverture

Nordique : Du 15 novembre 2022 au 30 mars 2023 de 9h à 17h

Alpin : Se référer au calendrier d'ouverture de la station de loisirs annexé

Objectifs du PPOSS

Le plan de prévention, d'organisation de la surveillance et d'organisation des secours a pour objectifs de :

- Définir les moyens de préventions
- Prévenir les accidents liés aux activités hivernales par une surveillance adaptée
- De préciser les procédures d'alerte à l'intérieur de la station et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs

- De préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de personne égarée ou accidentée.

Le dispositif doit être permanent :

- Pendant les heures d'ouverture de la station : fonctionnement du plan d'alerte et de secours établi en commission de sécurité.
- Hors des heures d'ouverture : ce sont les pompiers ou la gendarmerie qui sont alertés. Ils peuvent alors faire appel au personnel de la station qui en informera au préalable le responsable hiérarchique et/ou l'élu référent.

I – Plan de prévention

Ce dernier passe par :

- Des pistes et circuits adaptés, sans difficulté majeure
- Une signalétique et plan de situation
- La mise en place de "balise Secours numérotés" pour une meilleure localisation
- La mise en place de panneaux de bonnes conduites et conseils

II- Plan de surveillance

Le Responsable de la sécurité et son adjoint veillent :

- A la mise en œuvre et au respect des arrêtés spécifiques
- A la surveillance de l'état des pistes et de l'état du manteau neigeux
- A surveillance de la signalétique
- A la surveillance des bonnes conduites

III- Plan d'organisation des secours

Moyens de communication

Communication interne à la station de la Combe Saint Pierre : postes de radio répartis : accueil billetterie, Location ski, Téléskis, responsable...

Communication externe en lien avec les services publics (SAMU, POMPIERS) : 2 lignes téléphoniques fixes (Accueil-billetterie/ Poste de secours), communication GSM des agents

Matériel disponible

Dameuses, motoneige et/ou quad à chenille, sac prompt-secours avec oxygène, attelles et matelas coquille (matériels d'immobilisation), défibrillateur automatique et semi-automatique.

Personnel

Nom	Fonction	Pisteur Secouriste	PSE1- PSE2	Autre PSC1- SST	Habilitation	Connaissance Du terrain	Téléphone
Guillaume ROBERT	Chef d'exploitation		X		Dameuse Motoneige	X	07 82 25 99 36

	Agent Station de loisirs						
Patrick BRUOT	Agent CCPM	X (17/12/2021)	X	X	Dameuse Motoneige (17/12/2021)	X	06 72 00 43 55
Mathieu OUDOT	Opérateur technique Agent Station de loisirs		PSE1 X (Toussaint 22)	X		X	03 81 68 65 50
Eric NICOLAS	Prestataire damage				Dameuse CQP		06 85 06 14 18
Guillaume DUBAIL	Agent CCPM			X		Raquettes A neige	06 75 40 34 91
Stéphane BARTHOULOT	Agent CCPM			X		Raquettes A neige	06 34 78 24 75

La station dispose d'une réserve de fioul et d'essence pour alimenter les véhicules.

Le plan de prévention, de surveillance et d'organisation des secours doit être connu de tous les personnels permanents ou saisonniers de la station. L'exploitant doit s'assurer que ces personnels sont en mesure de mettre en application le dit plan.

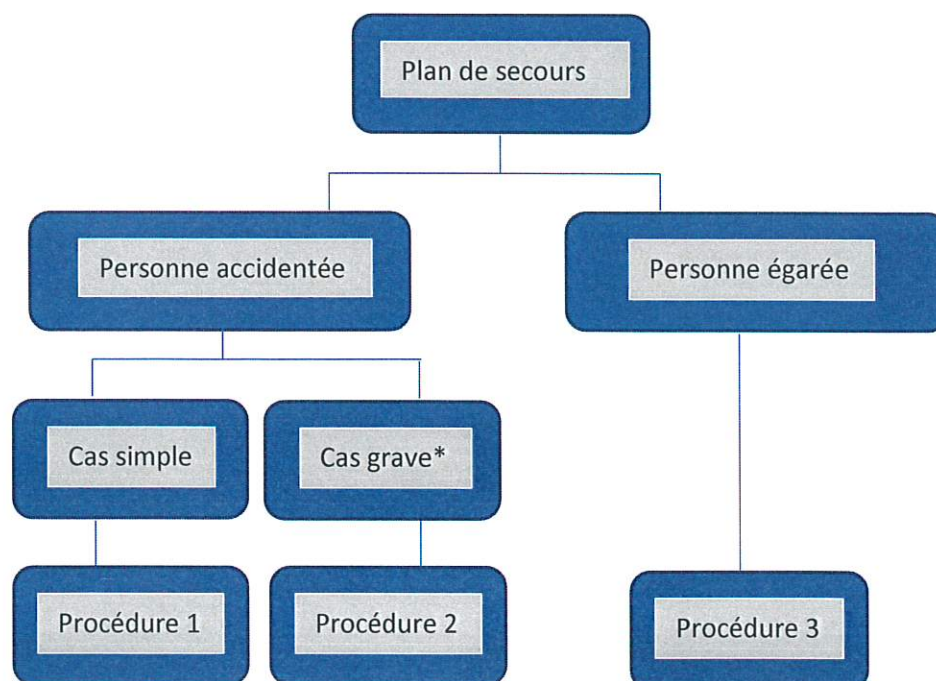
Tarifification des secours

Les secours ne sont pas payants.

Animations diverses organisées par les clubs (compétition slalom, course nocturne de ski de fond) sur les pistes exploitées par CCPM

Les secours seront assurés par le Responsable de la sécurité Guillaume ROBERT et son adjoint Matthieu OUDOT durant les heures d'ouverture de la station.

IV- Organisation interne en cas d'accident



*cas grave : situations d'urgence vitale relevant des dépôts réflexes des moyens du SDIS (arrêt cardio-respiratoire, détresse respiratoire, altération de la conscience, hémorragie externe ou extériorisée, section d'un doigt ou d'un membre, brûlures graves, écrasement de membre ou du tronc, fractures).

Alerte des secours extérieurs :

Numéro unique d'appel d'urgence : 112 (ou 18)

Accueil des secours extérieurs :

Selon le lieu de l'intervention (route, croisement, balise secours)

Documents utilisés :

- Fiche sanitaire (bilan circonstanciel, bilan respiratoire, bilan circulatoire et neurologique, bilans complémentaires)
- Fiche de déclaration d'accident sur les remontées mécaniques : CERFA 11511*03 (information générale) et CERFA 11512 (informations relatives à la personne accidentée)

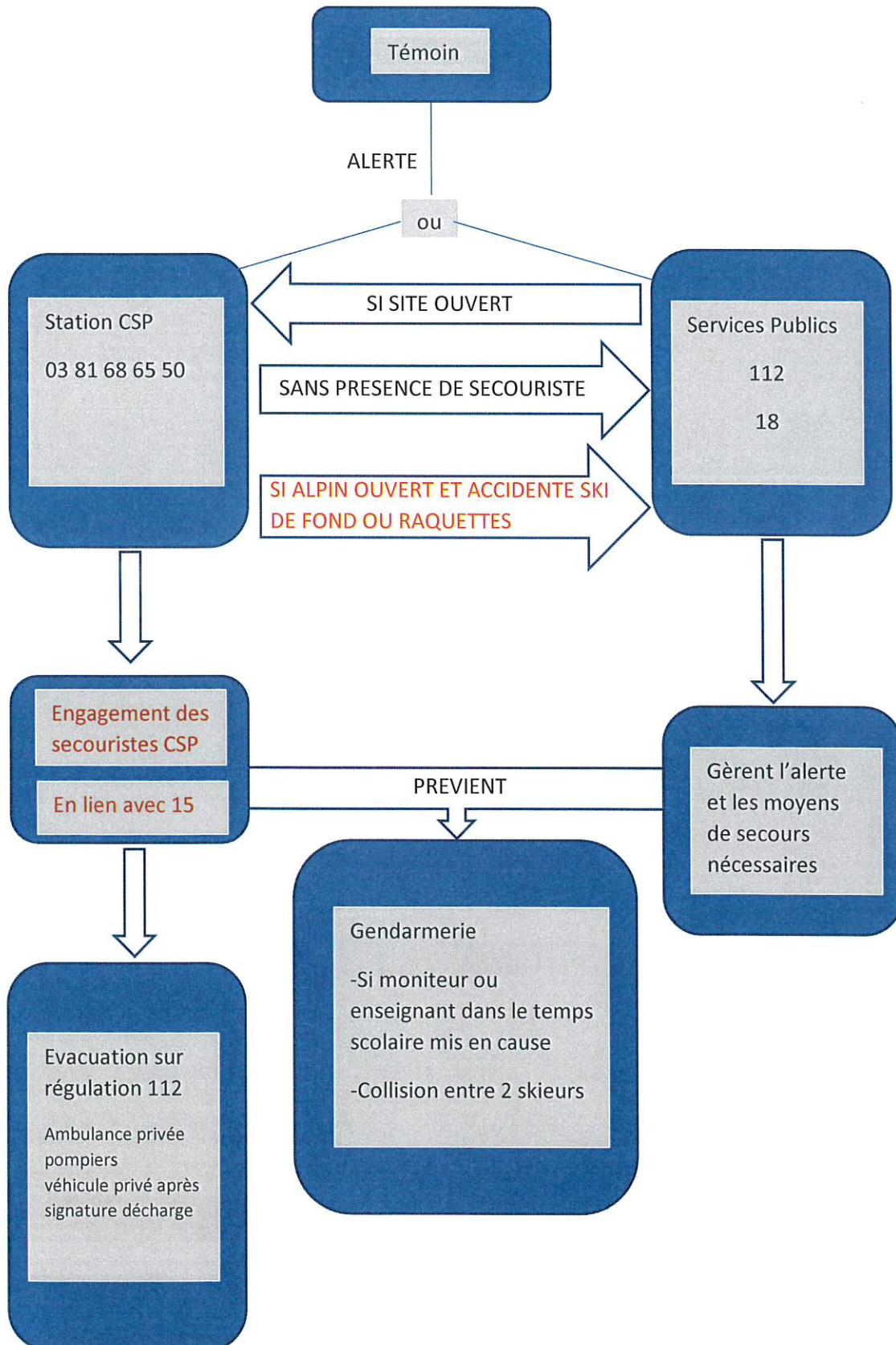
Si possible, l'exploitant des remontées mécaniques organisera au cours de la saison des exercices périodiques de simulation de phase d'alerte permettant l'entraînement des personnels aux opérations de recherche et de sauvetage.

Un extrait du plan de secours est affiché sur les sites, dans un lieu visible de tous. Les usagers doivent pouvoir prendre connaissance des dispositions relatives aux procédures d'alerte.

Les incidents et accidents survenant sur les pistes seront mentionnés dans un registre de sécurité.

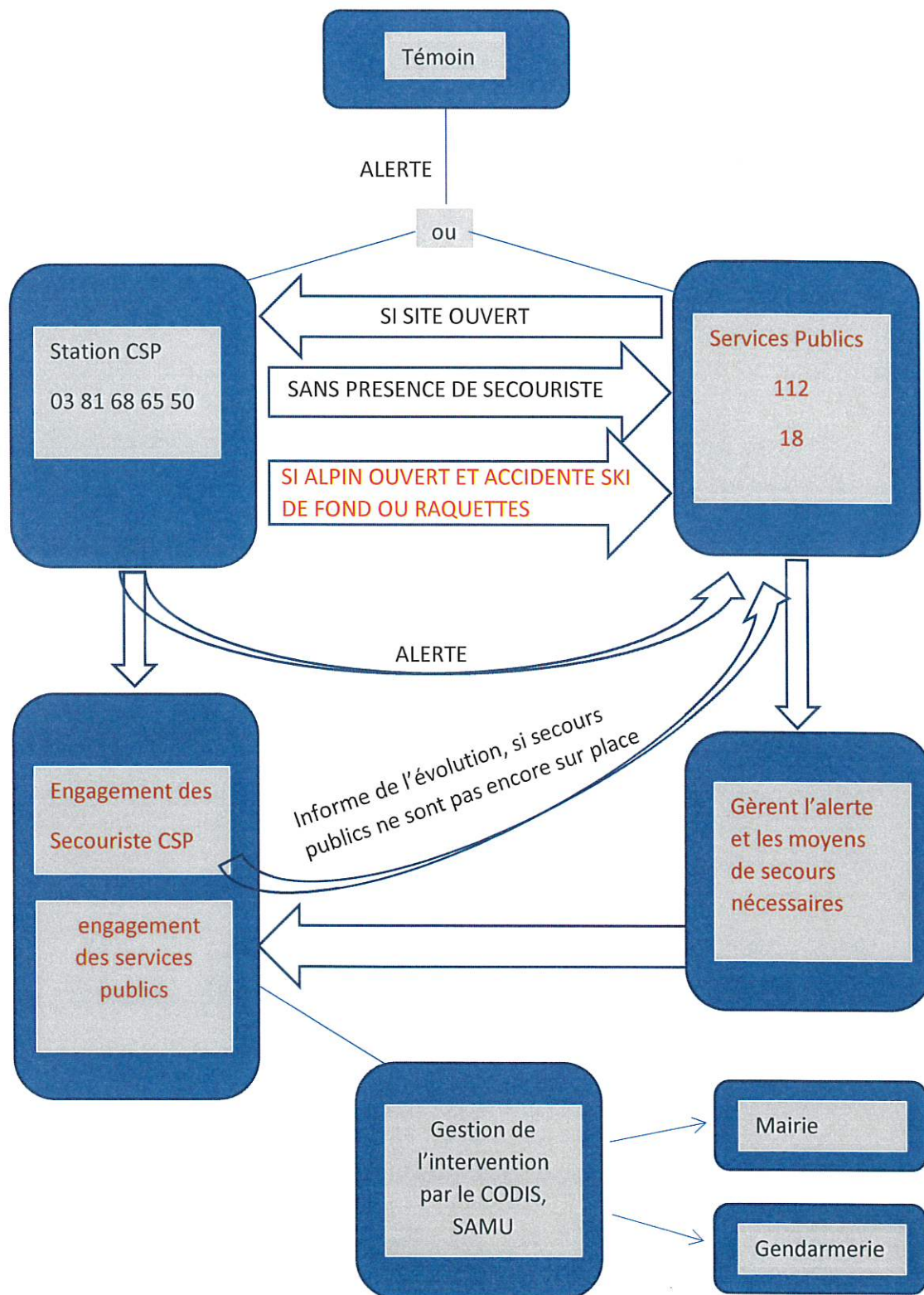
Procédure 1

Plan d'alerte et de secours dans le cas d'une personne accidentée "cas simple"



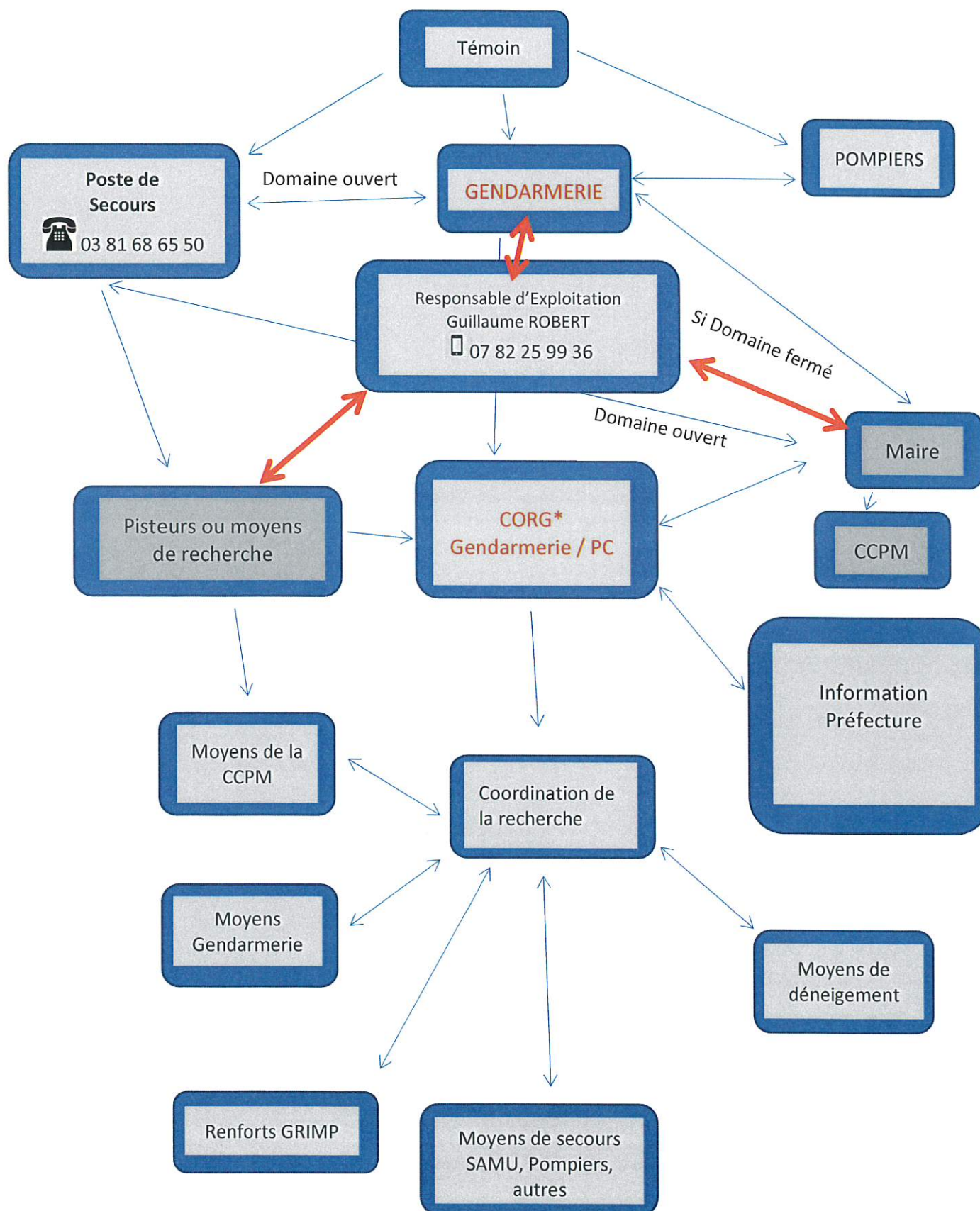
Procédure 2

Plan d'alerte et de secours dans le cas d'une personne accidentée "cas grave"



Procédure 3

Plan d'alerte et de secours dans le cas d'une personne égarée





VISA DES COMMUNES CONCERNEES

Charquemont	 
Damprichard	 
Fournet Blancheroche	 
Grand Combe des Bois	 
Fessevillers	 
Belfays	 
Urtière	 
Cernay l'Eglise	 
Bonnétage	 
Maîche	 